



Thématique : LICENCES

Destinataires : CLUBS

Nombre de pièces jointes :

Echéance de réponse :
 Information

Ce qu'il faut retenir :

- Adresse de contact et d'envoi des documents: licence0064@ffbb.com
- Informer vos licenciés que lors de la préinscription ils ne doivent cliquer que sur les croix rouges
- Vérifier rigoureusement toutes les préinscriptions avant de les valider
- Les clubs doivent cocher « surclassement », « charte d'engagement » afin que les documents nécessaires soient demandés au licencié
- Surclassement obligatoire pour les U17 et U18 qui veulent évoluer en séniors
- Possibilité au club de modifier les éléments d'une préinscription avant de la valider
- **Traitement des demandes ou modifications de licences :**
limite d'arrivée des demandes le vendredi 12h.

Petit rappel pour les préinscriptions et les licences

- 1- Pour tout problème, question ou modification concernant les préinscriptions, les licences, et pour tous les documents à nous faire parvenir, **une seule adresse : licence0064@ffbb.com**
- 2- **A préciser à vos licenciés** : Lors de la préinscription ils ne doivent **cliquer que là où il y a une croix rouge.**
Ne pas toucher aux croix vertes qui assurent que le document concerné est à jour et conforme.
- 3- **Les préinscriptions** :
La validation d'une préinscription qualifie le licencié et lui donne le droit de jouer mais implique votre responsabilité.
Si lors de la vérification, nous constatons une anomalie dans la conformité de la qualification, (certificats médicaux essentiellement) nous déqualifierons votre licencié et en informerons le vérificateur des feuilles de match de la catégorie concernée.
S'il s'avère qu'il a joué vous risquez une sanction financière et sportive avec la perte de la rencontre par pénalité.
D'où l'importance avant de valider une préinscription, d'avoir, au préalable, rigoureusement vérifier la conformité surtout les points suivants :
 - **La photo** doit être une photo d'identité récente (pas de casquette, pas de lunettes de soleil.....)
 - **Le justificatif d'identité** ne peut être qu'une carte d'identité ou un passeport (joindre recto et verso).
 - **Le type de pratique**, bien vérifier le choix du licencié

- **Le certificat médical** : Il doit être nominatif, avoir la mention « en compétition » (et ce quel que soit la pratique et la catégorie y compris école de basket, loisir), avoir moins de 3 mois, le cachet du médecin apposé avec la signature.

Rappel : Validité du certificat médical

- **pour les mineurs** il est valable 1 seule saison, n'est pas obligatoire sauf si le licencié répond au moins positivement à une question du questionnaire médical.
- **pour les majeurs**, le certificat médical est obligatoire et valable 3 saisons sauf si le licencié répond au moins positivement à une question du questionnaire médical. Dans quel cas il doit fournir un nouveau certificat médical .

- **Les surclassements simples** si vous souhaitez qu'un de vos licenciés soit surclassé c'est à vous, club, de cocher la case surclassement lorsque vous créez la préinscription.

Si le club avait coché la case "Surclassement", mais que le licencié n'a pas déposé un certificat de surclassement, le club peut décocher la case avant de valider la préinscription;"

Rappel : surclassement obligatoire pour les U17 et U18 qui veulent évoluer en séniors.

- **Les doubles surclassements** sont à faire auprès d'un médecin agréé.

Vous trouverez les imprimés nécessaires sur le site du comité 64 de basket ball ou de la FFBB.

Une fois remplis (ne pas oublier de joindre l'électrocardiogramme) vous devez tout envoyer par mail, uniquement et directement au médecin de la ligue qui est seule habilitée à valider cette demande.

medicale@naqbasket.fr

Dès réception de l'accord nous rajouterons le double surclassement.

- **Le questionnaire de santé** : Il ne doit en aucun cas être déposé dans la préinscription

4- Tant que vous n'avez pas validé, si vous décelez une anomalie, un document, un élément non conforme, vous avez la possibilité de modifier ou supprimer la préinscription pour la recommencer.

5- **Les clubs évoluant en R1 ne doivent pas oublier lors de la préinscription de cocher la charte d'engagement** (obligatoire pour évoluer à ce niveau).

6- **Les extensions** (T, AST...) ne peuvent être demandées par le club recevant que quand le club d'origine du licencié a qualifié son joueur.

7- **Annulation d'une licence** ; à partir du moment où le club a validé la préinscription il est **impossible** d'annuler une licence.

Une mutation est alors envisageable mais pas en dématérialisé, avec les imprimés papier prévus à cet effet.

8- **Toute demande de licence ou de modification de licence arrivant après le vendredi à 12h ne sera traitée qu'en début de semaine suivante**

Contact : commission qualification

E-mail : **licence0064@ffbb.com**

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Fabienne Rodriguez Commission qualification	Eric CAMBLATS Responsable Pole Pratiques	Francis BORDENAVE Secrétaire général
Référence	2024-09-12 - CD64- CQ – Licences	